

**MESURES NOMINATIVES
ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Administration centrale

**Arrêté du 25 novembre 2008 portant nomination du président
de la commission consultative créée par l'arrêté du 23 juillet 1992**

NOR : DEVP0827512A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 20 décembre 1994 modifiée relative aux emballages et aux déchets d'emballages ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le titre I^{er} et le chapitre 1^{er} du titre IV du livre V de sa partie législative, et ses articles R. 543-53 à R. 543-65 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1992 modifié relatif à l'agrément prévu par le décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992 concernant les déchets résultant de l'abandon des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les ménages, portant création d'une commission consultative d'agrément ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2006 portant nomination à la commission consultative créée par l'arrêté du 23 juillet 1992 modifié relatif à l'agrément prévu par le décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992 concernant les déchets résultant de l'abandon des emballages servant à commercialiser les produits consommés ou utilisés par les ménages,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Rapeneau (Philippe) est nommé président de la commission consultative créée par l'arrêté du 23 juillet 1992 susvisé, en remplacement de M. Durand (Camille) pour la durée du mandat restante.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 25 novembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la prévention des risques,
L. MICHEL